

Formation « Droit de vote » des étrangers en France

État des lieux et perspectives

Les enjeux du droit de vote des étrangers

- ▶ Les étrangers communautaires (ayant la nationalité d'un pays membre de l'UE) disposent déjà du droit de vote aux élections locales et européennes.
- ▶ Idée d'une complémentarité de la citoyenneté nationale et européenne.
- ▶ Principe de participation démocratique : les étrangers payent des impôts, peuvent s'investir dans la vie politique et syndicale, mais presque jamais dans la vie politique
- ▶ L'accès à la démocratie politique est secondaire par rapport à la démocratie sociale ou participative (consultation locale par exemple).



Historique de la question :

- ▶ Fragmentation entre citoyenneté et nationalité
- ▶ Historiquement, dans le contexte de la colonisation, de nombreuses personnes sont des nationaux mais ne sont pas des citoyens. Il y a privation des droits politiques pour une part importante de la population de nationalité française.
- ▶ Aujourd'hui l'enjeu est de considérer qu'il peut y avoir des citoyens non nationaux, c'est déjà le cas avec les nationaux d'un autre pays européen.



Les arguments utilisés contre le droit de vote des étrangers non communautaires.

- ▶ Ce ne sont presque jamais des arguments substantiels, presque personne n'essaye de justifier l'interdiction, par principe, du vote des étrangers non communautaires.
- ▶ Toujours des arguments qui mettent en avant les conséquences négatives supposées d'un accès au droit de vote des étrangers non communautaires.
- ▶ Au « mieux » l'idée que ça ne servira à rien / n'aura pas d'impact sur la démocratie en France.



État actuel du texte (adopté au sénat)

- ▶ Droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les étrangers résidant depuis au moins 5 ans en France.
- ▶ « Ces derniers ne peuvent exercer la fonction de maire ou d'adjoint au maire, ni participer à la désignation des électeurs sénatoriaux et à l'élection des sénateurs. »



François Fillon et Jean François Copé

- ▶ « Croyez-vous que les pays qui ont élargi leur droit de vote aux étrangers aient résolu leurs problèmes d'intégration ? » [...] « S'intégrer, c'est d'abord remplir des devoirs, avant de disposer de plus de droits » (F. Fillon, 08/12/2011)
- ▶ «Je suis totalement opposé au droit de vote des étrangers. Le droit de vote et d'éligibilité est un élément constitutif de la citoyenneté française. Je préfère que l'on accélère le processus de naturalisation, qui est une démarche personnelle d'un individu envers la nation française. » (JF Copé, 2011)



Claude Guéant (même jour)

- ▶ « Vous proposez de soumettre la gestion des services publics à des personnes, qui, parce qu'elles n'appartiennent pas à la nationalité française, n'en partagent pas forcément les valeurs. »
- ▶ « Prenons un débat sur les cantines scolaires : ne risquerait-il pas d'aboutir à des règles relatives au fonctionnement des cantines et à l'alimentation des enfants qui soient contraires au principe de laïcité ? »
- ▶ « Je le dis solennellement, offrir la possibilité d'une représentation communautaire au sein des conseils municipaux ouvre la voie au communautarisme. »
- ▶ « Le Gouvernement refuse que l'on prenne le risque de voir créées des tensions supplémentaires dans notre pays, de voir remis en cause les principes les plus fondamentaux, les plus structurants de notre vie républicaine. Il rejette l'idée d'instaurer une citoyenneté partielle. »



Thierry Mariani (Interview à Minutes en 2011)

- ▶ « C'est un calcul cynique pour créer artificiellement de nouveaux bataillons électoraux pour la gauche, face à un peuple français jugé trop réactionnaire. [...] Ces étrangers ont eu une décennie pour devenir Français, mais n'en ont pas saisi l'opportunité. C'est donc un choix délibéré – qu'il faut respecter – ou une incapacité, parce que la nationalité leur a été refusée. Dans tous les cas, je ne vois pas pourquoi ils bénéficieraient des privilèges des citoyens français. »



Deux conceptions de la citoyenneté

- ▶ Une conception nationale, avec un risque d'essentialisme
- ▶ Idée grecque : polis / polites.
- ▶ Le citoyen l'est parce qu'il est membre d'une cité. Il faut d'abord appartenir à la cité pour devenir citoyen.

- ▶ Une conception politique
- ▶ Idée romaine : civis / civitas.
- ▶ La cité est construite par les liens sociaux entre les citoyens. L'appartenance à la cité n'est pas un préalable, c'est la conséquence des relations sociales et politiques entre citoyens.

- ▶ Donc c'est la participation politique qui construit la nationalité et pas l'inverse.



Pays européens permettant la participation au vote des étrangers sous différentes modalités

BELGIQUE

DANEMARK

ESPAGNE

IRLANDE

LUXEMBOURG

PAYS-BAS

PORTUGAL

ROYAUME-UNI

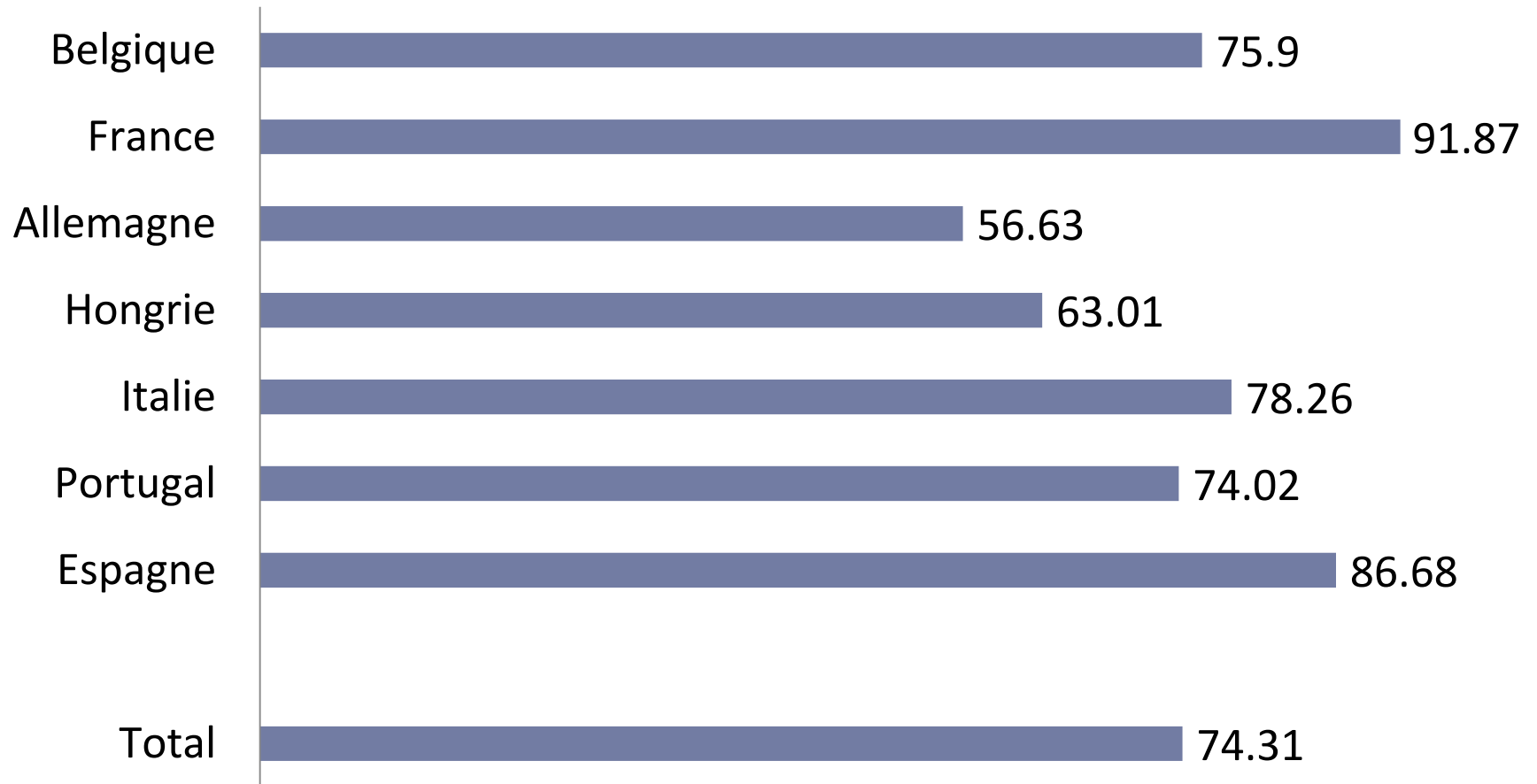
SUÈDE

SUISSE



Souhait de participation des immigrants non communautaires (ICS 2011)

■ Vote



Blocages

- ▶ Accorder le droit de vote aux étrangers non communautaires demande une modification constitutionnelle.
- ▶ Il faut soit un référendum, soit un vote à la majorité des 3/5^e du parlement réunit en congrès.
- ▶ Problème : comment gagner un référendum sur ce sujet actuellement ? Comment trouver la majorité qualifiée au congrès ?



Quelques pistes

- ▶ On peut regarder le vote des immigrants qui ont acquis la nationalité française.
- ▶ Difficile de le faire dans les sondages parce que les effectifs sont trop faibles.
- ▶ On peut construire des indicateurs à partir des données agrégées sur le vote.
- ▶ On sait par ailleurs dans les enquêtes sur les migrants qu'ils souhaitent le plus souvent obtenir la nationalité, et le plus souvent participer politiquement.



Pour les personnes naturalisées

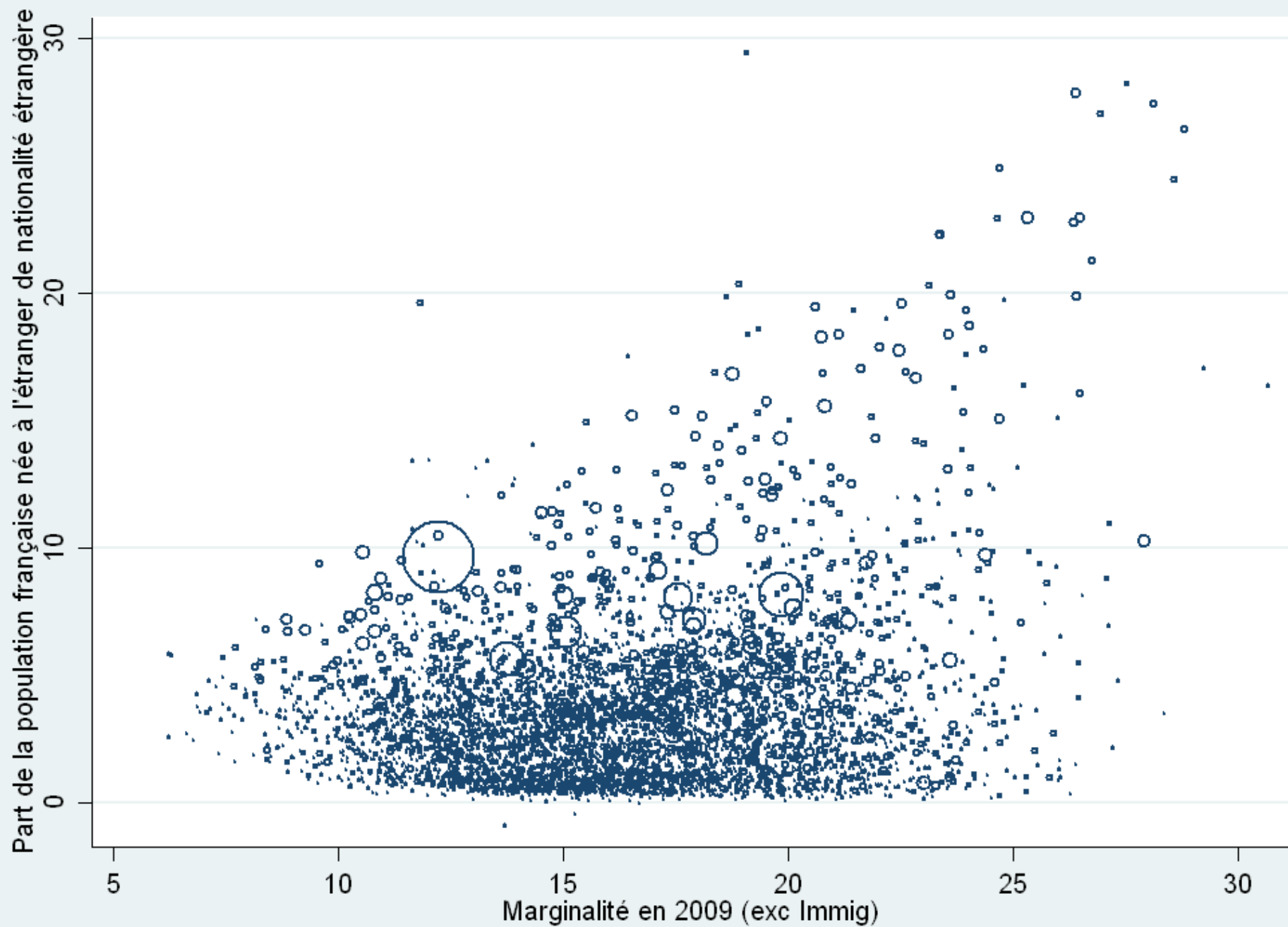
- ▶ 1/ Une moindre inscription sur les listes électorales
- ▶ 2/ Provoquée par les caractéristiques sociales (tranche d'âge, niveau de diplôme, classe sociale, durée de résidence)
- ▶ 3/ Mais aussi par le rapport à l'immigration (origine d'un pays non démocratique, parents ne votant pas/ n'ayant pas le droit de vote).



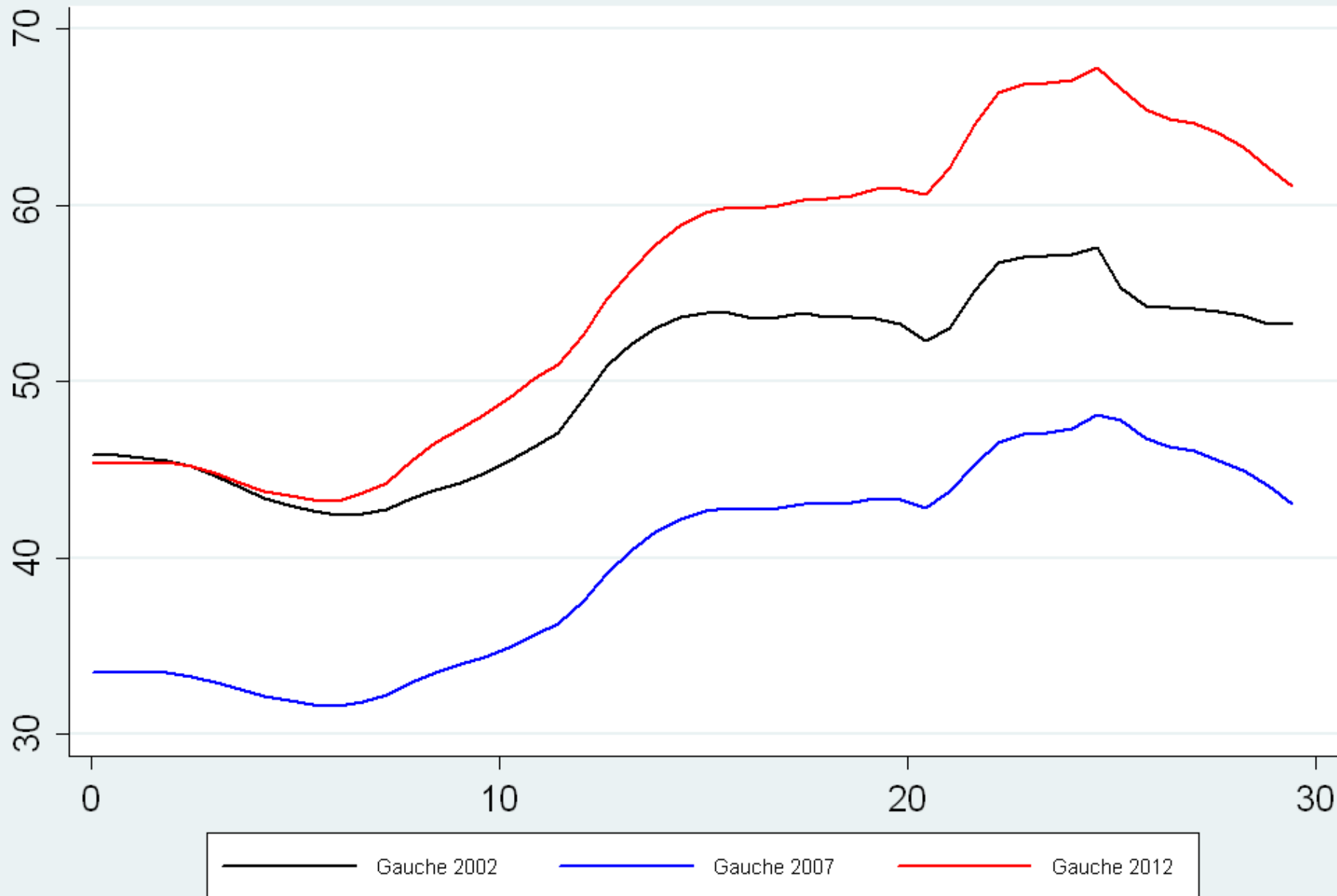
Enjeux associés

- ▶ Si les étrangers peuvent voter, c'est un gain démocratique pour eux.
- ▶ Mais c'est aussi un gain pour la participation démocratique des descendants de migrants.
- ▶ Donc c'est un progrès à la fois à court terme et à long terme pour la participation démocratique en France.
- ▶ C'est aussi une forme de compensation devenu nécessaire à mesure que l'accès à la nationalité s'est durci dans notre pays.

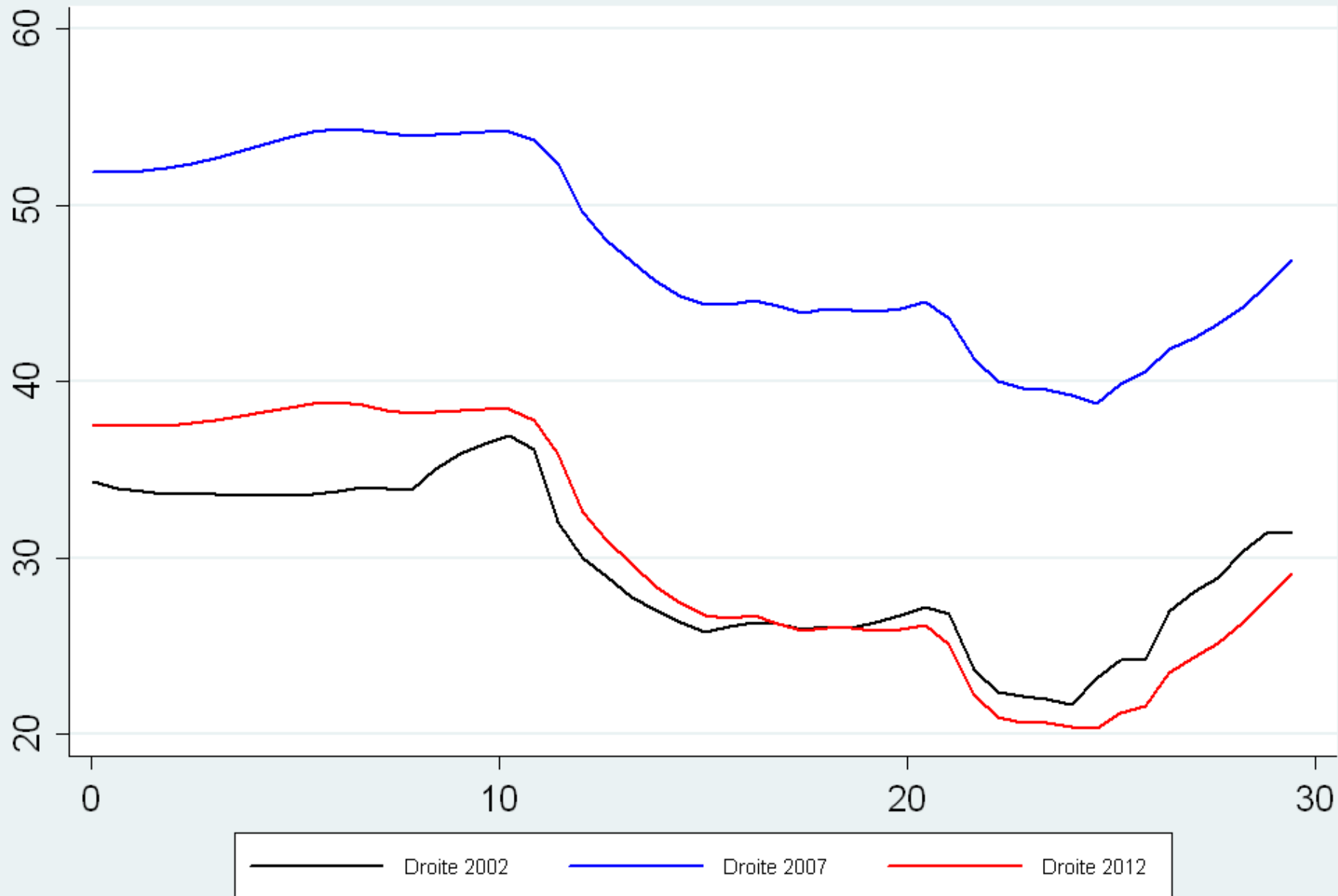




% immigrés et vote pour la gauche



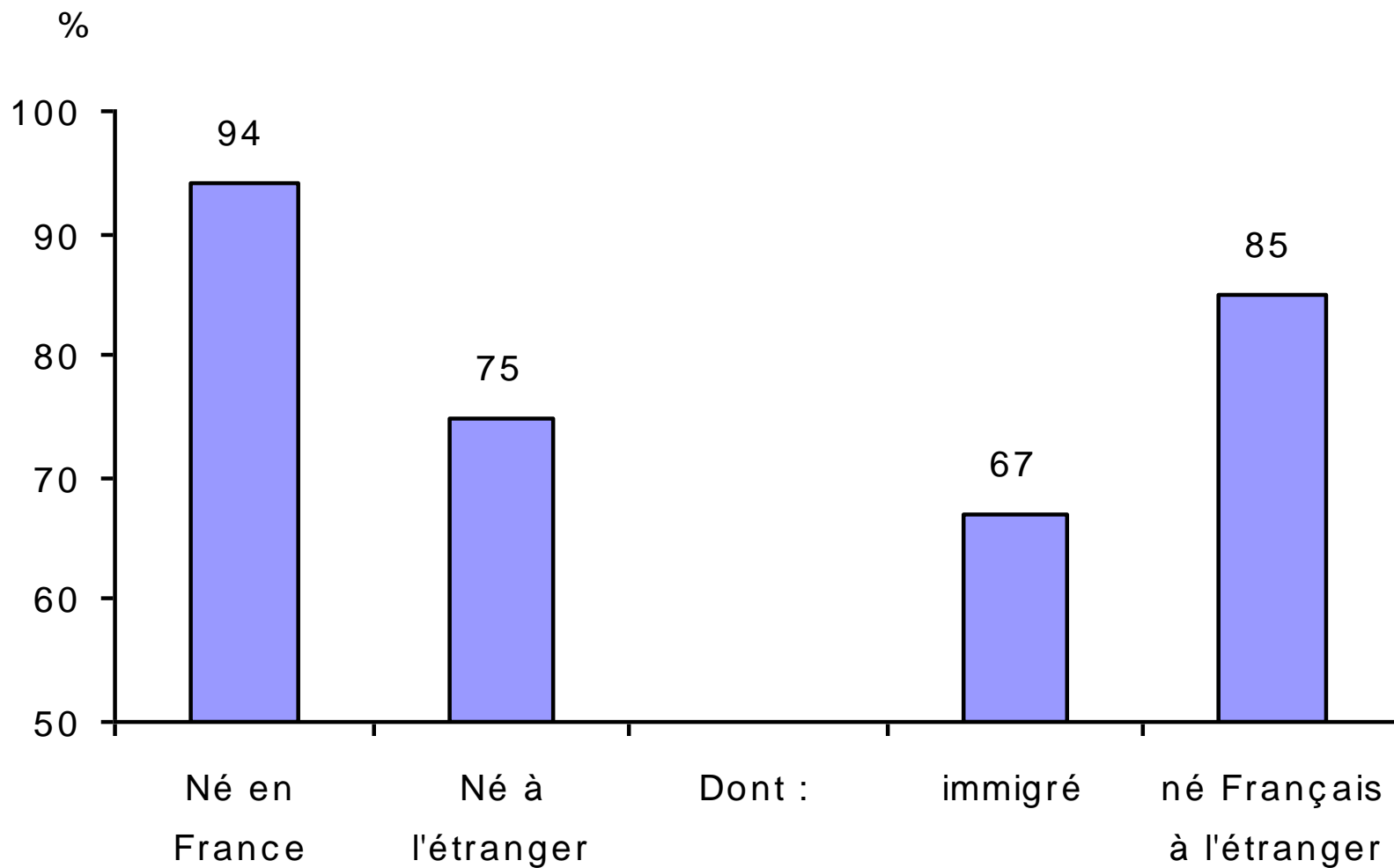
% immigrés et score de la droite parlementaire



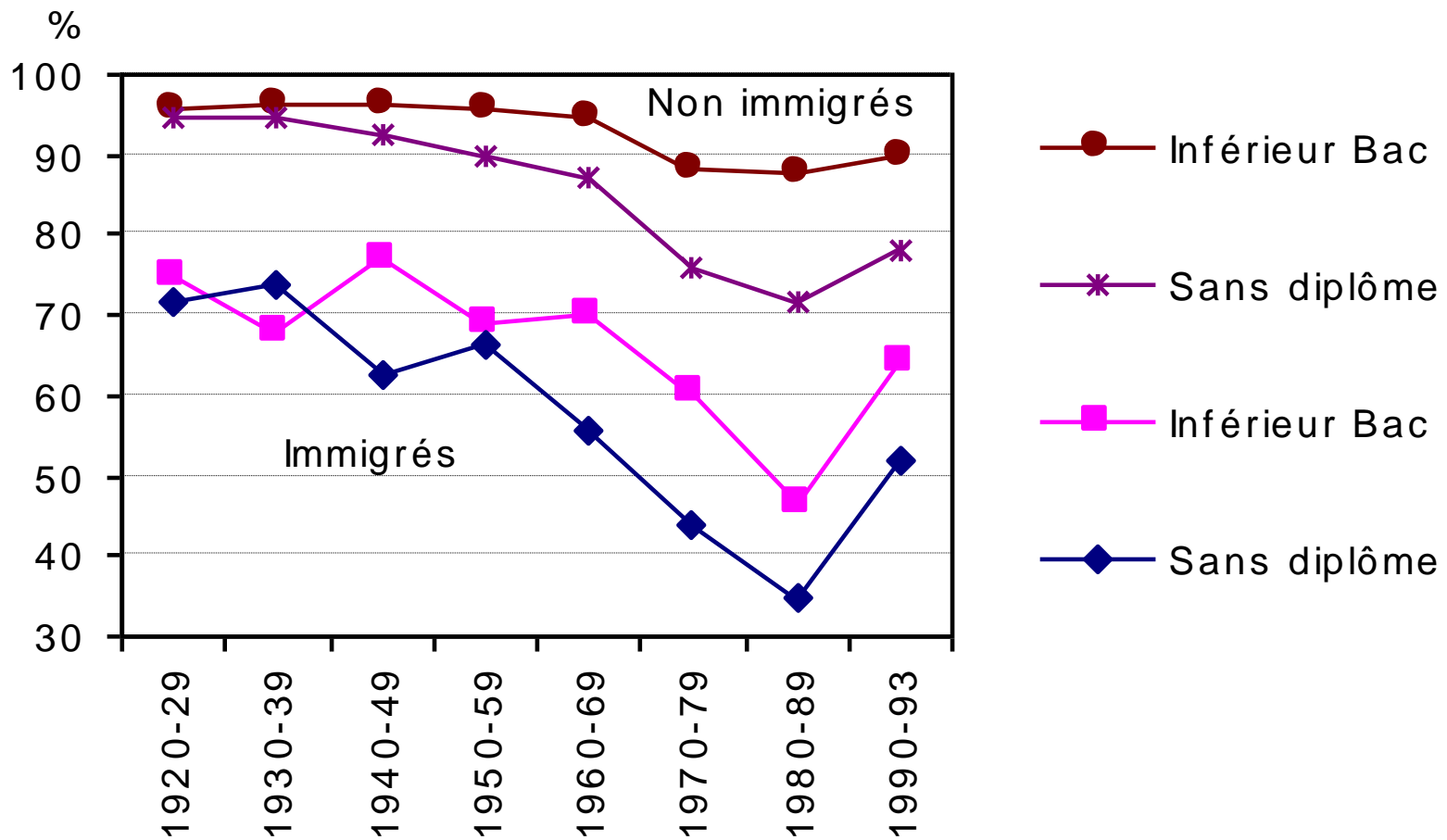
% immigrés et score FN (% inscrits)



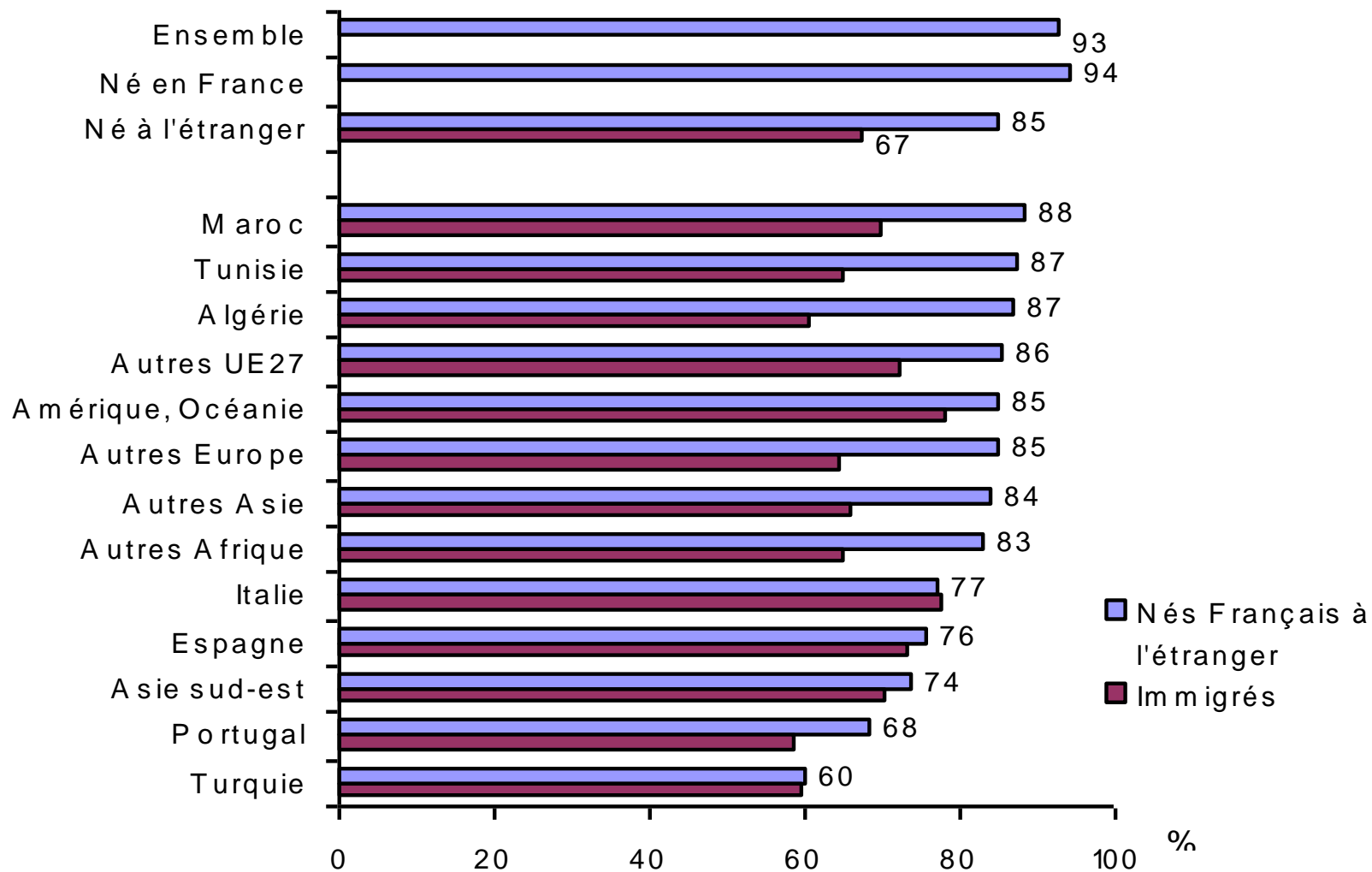
Données INSEE sur l'inscription des immigrés



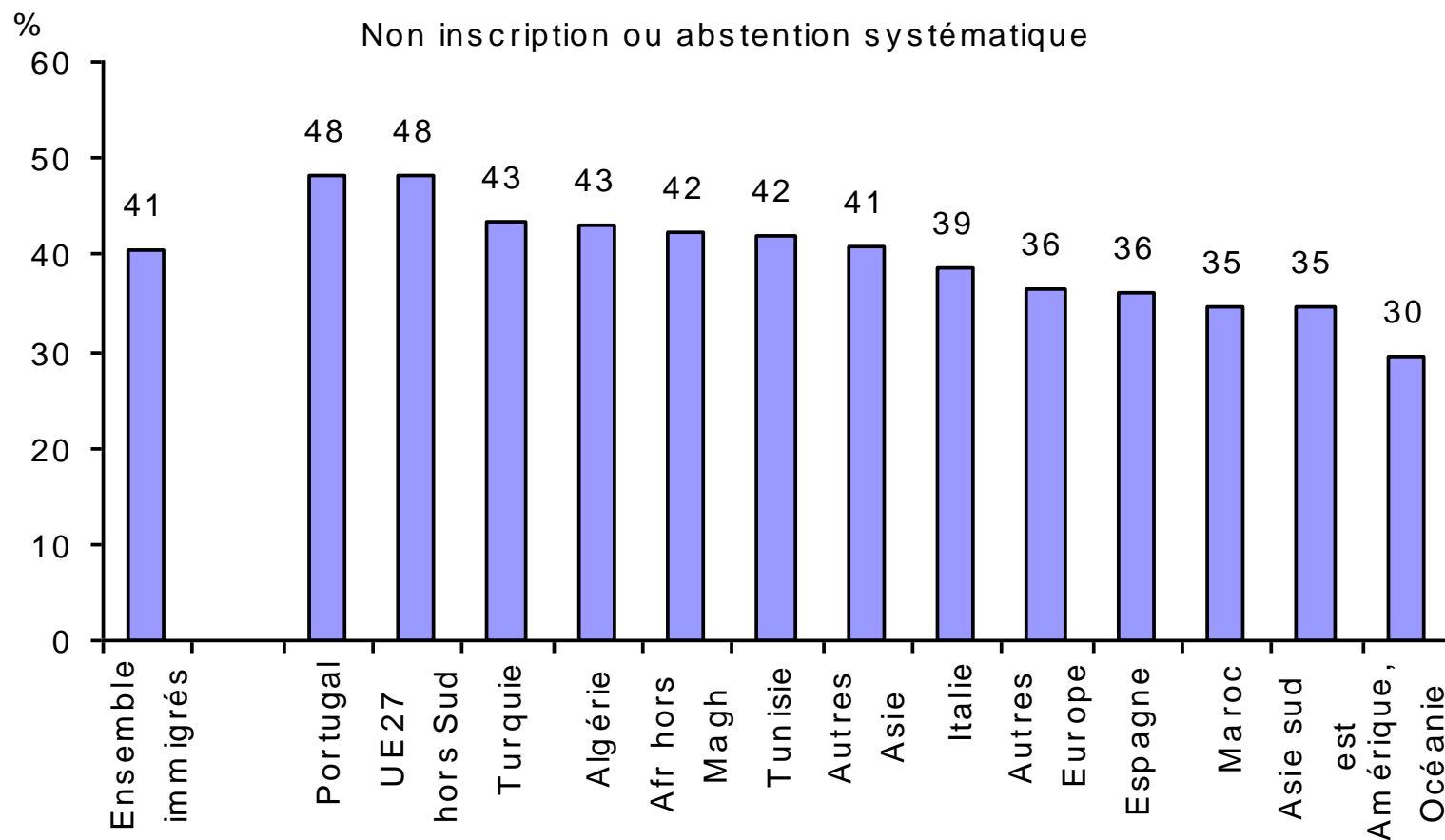
Diplôme et lien à l'immigration



Selon le pays d'origine



Non participation globale



Enjeux pour une réforme globale

- ▶ Droit de vote des étrangers aux élections locales.
- ▶ Accès facilité à la nationalité française.
- ▶ Inscription électorale universelle et automatique, réalisée par les mairies.

